

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/59  Paraphe : FS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/50</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

(Dont pouvoirs : 2)

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt quatre septembre deux mille douze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 17 septembre 2012

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** *Madame* Nathalie CAMBIER JONVAL ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; M. Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

**Représentés :** Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir de vote à M. Philippe ETIENNE

---

**OBJET : RESULTATS DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR L'IMPLANTATION D'HEBERGEMENTS  
INSOLITES AU PAD**

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par les services communautaires visant à étudier l'implantation d'hébergements insolites au Parc Argonne Découverte ;

Vu l'avis remis par la commission Tourisme et Communication en date du 20 septembre 2012 ;

Considérant l'avis demandé au bureau,

Le Bureau VALIDE les orientations de ce projet qui vise à installer des hébergements insolites au Parc Argonne Découverte à partir de 2014 comprenant une offre d'hébergement s'appuyant sur 3 produits, de catégorie distincte, visant à toucher une clientèle la plus large possible :

- 3 roulottes aux abords du Musée de l'Outil, présentant des caractéristiques de confort complètes,
- 2 nids dans les arbres aux abords du hamac à bonds, présentant les caractéristiques d'un camping insolite,
- 2 cabanons en bois sur pilotis près du Parc à Loups, aux caractéristiques de confort restant à déterminer, mais vraisemblablement en prestation intermédiaire aux deux produits précédents.
- PREND NOTE des retours sur investissements et projections de résultats d'exploitation estimés à ce stade de l'étude (faisabilité),

.../...

.../...

(page 2/2 – délibération n°DB2012/50)

- DEMANDE à la commission « tourisme » de poursuivre l'étude de ce dossier, notamment en affinant les niveaux de confort attendus pour chaque produit, les conditions tarifaires, les charges imputables au fonctionnement, les taux de remplissage, et AUTORISE la consultation des entreprises qui pourra en découler,

- ACCEPTE de proposer au Conseil de Communauté, pour information, les premières conclusions de cette étude.

Pour extrait certifié conforme, le 26 septembre 2012

Le Président,  
Francis SIGNORET

